

CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ
SÉANCE du 27 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 février à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 21 février s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-
 MM Rémi TROTTIER, Nathalie PELOURDEAU (arrivée à 20h45), Joël FOURNIER, Franck PORNIN,
 Aurélie AUBRY, Héliéna FERRAND, Anthony ROUGET et Jean-Claude CHARLES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé :

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Madame Aurélie AUBRY.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	11
	Votants :	11

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

Il demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la signature d'une convention avec le Conseil départemental pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération (RD126 en venant de Marigné-Peuton).

ORDRE DU JOUR

2019004 Nommage et numérotation des voies

Annule et remplace la délibération 2018/045 du 2 juillet 2018.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune pour faciliter la mission des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie qui peuvent éprouver des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la numérotation métrique hors agglomération ;
- **VALIDE** les noms attribués aux nouvelles voies communales ainsi que la numérotation des habitations sur la commune (liste en annexe de la présente délibération) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHEMIN	DE L'AILLERIE
ROUTE	DE L'HYERE
ROUTE	DE PEUTON
ROUTE	DU BOIS ROND
CHEMIN	DE LA BOUCHEFOLLIERE
ROUTE	DE CRAON
ROUTE	DE COSMES

ROUTE	DE LA RIVIERE
ROUTE	DE LAIGNE
ROUTE	DE LA CHAPELLE CRAON-NAISE
ROUTE	DE MARIGNE PEUTON
ROUTE	DU HAUT VILLAGE
ROUTE	DES MIAULES
ROUTE	DU MAGNOLIA
ROUTE	DE DENAZE

2019005 Délibération approuvant le compte de gestion 2018 de la commune de SIMPLÉ (41100)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2018**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019006 Délibération approuvant le compte de gestion du lotissement les Vignes de SIMPLÉ (41104)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019007 Délibération portant sur l'approbation du Compte Administratif du Budget communal exercice 2018 (41100)

Sous la présidence de Monsieur Anthony BARREAU, premier adjoint au maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal de l'exercice 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes	369 968.86 €
Dépenses	327 251.74 €
- Excédent de clôture fin 2018	42 717.12 €
- Excédent antérieur reporté	217 349.04 €
- Excédent global	260 066.16 €

Investissement

Recettes	226 992.71 €
Dépenses	121 554.33 €
- Excédent de clôture fin 2018	105 438.38 €
- Déficit antérieur reporté	- 174 243.22 €
- Déficit global	- 68 804.84 €

Résultat de clôture fin 2018 **191 261.32 €**

Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Dépenses	17 700,00 €
	Recettes	81 838.51 €

Hors de la présence de Monsieur Yannick CLAVREUL, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

2019008 Délibération portant sur l'approbation du Compte Administratif du Lotissement Les Vignes (41104) - Exercice 2018

Sous la présidence de Monsieur Anthony BARREAU, premier adjoint au maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement les Vignes de l'exercice 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes	590.00 €
Dépenses	590,00 €
- Résultat de clôture fin 2018	00,00 €

Investissement

Recettes	590.00 €
Dépenses	590.00 €
- Résultat de clôture fin 2018	00.00 €

Résultat de clôture fin 2018 **00.00 €**

Hors de la présence de Monsieur Yannick CLAVREUL, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du lotissement les Vignes 2018.

2019009 Délibération portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 au Budget Primitif de la commune 2019

Les Membres du Conseil Municipal délibèrent et décident d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de la commune de l'année 2018, soit un montant de 260 066.16€, au Budget primitif 2019 de la manière suivante :

Affectation en Réserve d'Investissement (RI1068) de 4 666,33 € et 255 399,83 € en Recettes de Fonctionnement (RF002).

2019010 Signature d'une convention avec le conseil départemental relative à l'aménagement de l'entrée d'agglomération dans l'emprise de la Route départementale 126

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement favorisant la sécurité piétonnière et routière de l'entrée d'agglomération dans l'emprise de la RD 126 (plan joint en annexe),

Lotissement Les Vignes

La commission Lotissement rencontrera M. Guillaume RACHEZ – Agence 7 Lieux le lundi 11 mars prochain à 16h30.

La commission lotissement est composée de : Yannick CLAVREUL, Anthony BARREAU, Aurélie AUBRY, Anthony ROUGET, Franck PORNIN et Jean-Claude CHARLES.

Départ d'un locataire au 15, rue Lamartine

Monsieur le maire informe le conseil municipal du départ du locataire résidant actuellement 15, rue Lamartine à la date du 19 avril prochain.

Matériel de désherbage

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat groupé d'un desherbeur thermique avec les communes de Cosmes, La Chapelle Craonnaise et Denazé.

Compte rendu des diverses commissions

Cadre de vie

Suite au rapport établi par la société Sportest et évaluant la qualité des jeux sur la commune, la commission envisage d'acheter chaque année quelques jeux afin de renouveler le parc. En 2019, un achat de buts de foot et de tape-fesses est prévu.

L'accueil de loisirs Simplé/Denazé propose une activité « Savez-vous planter ? » aux prochaines vacances d'avril. Les communes environnantes sont sollicitées afin que les enfants puissent participer au fleurissement communal.

Questions diverses

Sinistre du 3 décembre 2018

Des travaux sont effectués sur l'église et la bibliothèque par la société Cruard pour un montant de 14 440.79 € HT. Le montant pris en charge par l'assurance de la commune s'élève à 11 223.48 €.

Sinistre du 10 février 2019 à l'Aillerie

Un dégât des eaux est survenu dans la maison d'habitation de M. Neveu et Mme Aubry suite à de fortes pluies et au débordement d'un fossé communal situé à proximité. Le montant des dommages est estimé à 8 000 € par l'assureur des sinistrés. L'assurance de la commune est prévenue.

Monsieur le maire remercie 3 élus pour leur intervention le jour de l'inondation.

Il fait également lecture d'un courrier des sinistrés demandant une subvention de financement de travaux réalisés à titre privé. Le conseil municipal, après un vote à bulletin secret (7 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions), décide de ne pas donner suite à cette demande. Une réponse sera transmise par courrier aux pétitionnaires.

Subventions aux associations communales 2019

A ce jour, 2 réponses ont été reçues : Club du Printemps et Comité de Jumelage.

Ce point sera vu au prochain conseil municipal (01/04/2019).

Cloches de l'église

La société Bodet interviendra prochainement pour effectuer des travaux de réparation.

Bascule publique

Un nouveau devis de la société Atlantique Pesage a été établi pour un montant de 10 469€ HT. Cette proposition étant trop coûteuse, M. Barreau, adjoint au maire, les charge de revoir leur proposition.

Réunion publique

Sera organisée prochainement avec les habitants afin d'aborder les points suivants : maintien ou non de la sacristie de l'église, adhésion au dispositif « participation citoyenne », aménagement du lotissement Les Vignes.

Réunion jeunes

Des jeunes âgés de 11 à 17 ans ont demandé à avoir accès au foyer des jeunes pendant les vacances scolaires. Une réunion d'information sera organisée le 13 mars 2019 de 19h00 à 20h00.

Application Intra- Muros : Isabelle MENAN, adjointe au maire, a participé à une réunion d'information sur ce dispositif d'informations disponibles sur téléphone portable. Elle préconise une application au niveau intercommunal et géré par les services de la communauté de communes du Pays de Craon.

Prochaines réunions :

- Vendredi 1^{er} mars 2019 à 20h00 – AG Les Embuscades – salle St Exupéry Cossé le Vivien
- Mardi 12 mars 2019 – AG Comité de Jumelage – salle multiactivités
- **Commission finances prévue le lundi 18 mars 2019 à 20h15**
- Lundi 25 mars 2019 à 14h00 – AG Mayenne Ingénierie – Hôtel du Département – Laval
- Lundi 25 mars 2019 à 19h00 – rencontre AMF sur le statut de l'élu local – salle Nymphéas Changé

Prochaines manifestations :

- Vendredi 8 mars 2019 – Loto de l'OGEC – salle des fêtes Château-Gontier
- Dimanche 24 mars 2019 - Course de la rue creuse – Marigné Peuton
- Samedi 30 mars 2019 – Dîner spectacle – Familles Rurales – salle multiactivités
- Dimanche 31 mars 2019 – Circuit du Pays de Craon (passage des cyclistes – 15h55)

Prochain Conseil Municipal : le lundi 1^{er} avril 2019 à 20h15.

Séance levée à 23h20'.

Le secrétaire de séance

Aurélie AUBRY

Le Maire

Yannick CLAVREUL